

REUNION EXTRAORDINAIRE DU JEUDI 16 JUIN 2016

Convocation du 13 juin 2016

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 12 mai 2016.
2. Proposition de tarifs et règlements des services scolaires 2016-2017.
3. Proposition de validation du compte rendu d'activité 2015 GRDF
4. Vote des tarifs des services de l'Eau au 1^{er} août 2015.
5. Proposition de modification du règlement du service de l'Eau
6. Vote des tarifs des services de l'Assainissement au 1^{er} août 2015.
7. Proposition de validation du Document Unique de la collectivité.
8. Proposition de vote sur le schéma départemental de coopération Intercommunale.
9. Projets d'enfouissement des réseaux SICAP année 2017
10. Dénomination de nouvelles rues.
11. Proposition de création de logements sociaux Rue de Laveau.
12. Proposition de convention avec la Poste pour redynamisation de l'activité.
13. Proposition de tarification de services divers.
14. Affaires diverses.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 juin 2016

Etaient présents: MMES et MM : G.LEGRAND, JC.BOUDIN, B.TARRON, P.COLMAN, E .DENIAU, C.BARBIER, C.DEGUIL, I.PROSSER, C.LORENTZ, K.LE GOVIC, S.BOUDIN.

Absents représentés : N.MATHURIN par B.TARRON, M.DELARUE par K.LEGOVIC, P.THAUREAUX DE LEVARE par G.LEGRAND.

Absents excusés : P.LABRUNE, V.GOUEFFON, C.LOISEAU, C.BURGOT.

Secrétaire de séance : K.LE GOVIC

DELIBERATIONS

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire propose de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Rapport d'activité de la Lyonnaise des Eaux, exercice 2015, Assainissement collectif
- Rapport d'activité du Service de l'Eau, exercice 2015
- Proposition de modification des plages horaires d'éclairage public

Le vote des tarifs des services de l'Eau ainsi que la proposition de modification du règlement du service de l'Eau est par contre ajourné et sera présenté au prochain Conseil.

Le Conseil Municipal accepte ces propositions.

Révision des tarifs des services scolaires au 1^{er} septembre 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe les tarifs des Services scolaires à compter du 1^{er} septembre 2016 comme suit :

Accueil périscolaire :

- Le matin : 2,55 €

Le soir, pour les maternelles :

- De 15 h 45 jusqu'à 16 h 45 1,00 €
- De 16 h 45 à 17 h 30 avec goûter: 2,15 €
- De 17 h 30 à 18 h 30 : 2,55 €

Le soir, pour les élémentaires :

- De 15 h 55 jusqu'à 16 h 45 : 1,00 €
- De 16 h 45 jusqu'à 17 h 30 avec goûter : 2,15 €
- De 17 h 30 jusqu'à 18 h 30 2,55 €

- Pénalité pour un retard au-delà de 18 h 30 : 5,00 €
- Pénalité à compter du 3^{ème} retard au-delà de 18 h 30 : 35,00 €
- Pénalité pour les enfants sans dossier d'inscription : 10,00 €
(Toute heure commencée est due en totalité).

Restauration scolaire :

- Repas enfant : 3,40 €
- Repas adulte : 4,80 €
- Pénalité par repas non inscrit 48 h à l'avance : 5,00 €
- Pénalité par repas pour enfant sans dossier : 10,00 €

Etude Surveillée de l'école élémentaire :

- Forfait de 51 € par période scolaire pour 3 jours par semaine
(lundi, mardi et vendredi de 16 h 05 à 16 h 45)

Rappel : Les périodes scolaires sont définies ainsi :

- de la rentrée de septembre aux vacances de Noël,
- de la rentrée de janvier aux vacances de printemps,
- des vacances de printemps aux vacances d'été.

Temps d'activité périscolaire du jeudi après midi

- Forfait de 2 € par séance réglable par période scolaire suivant l'échéancier ci-après :
 - 26 € de septembre à décembre
 - 24 € de janvier à mars
 - 20 € d'avril à juillet
- Tarif occasionnel : 4 € la séance,

Le Conseil Municipal valide les modifications des règlements s'appliquant aux services accueil périscolaire, restauration, études surveillées, et Temps d'activités périscolaires.

Adoption du compte rendu d'activité 2015 de la concession de Gaz GRDF

Monsieur le Maire présente au Conseil le rapport annuel d'activité de la concession de gaz de l'exercice 2015 établi par GRDF. Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte ce rapport qui sera mis à disposition du public.

Adoption du rapport annuel 2015 de l'assainissement établi par le délégataire

Monsieur le Maire présente au Conseil le rapport annuel du service public d'assainissement de l'exercice 2015 établi par le délégataire, la Lyonnaise des Eaux. Après présentation de ce rapport et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le rapport annuel de l'exercice 2015 du service public d'assainissement. Le rapport est mis à disposition du public.

Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'Eau - Exercice 2015

Monsieur le Maire présente au Conseil le rapport concernant le service public de l'Eau de l'exercice 2015. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve ce rapport et charge Monsieur le Maire de transmettre un exemplaire à la Sous-Préfecture de Pithiviers, à l'Agence de l'Eau et à la D.D.T. du Loiret.

Redevance Assainissement - Année 2016

Monsieur le Maire présente au Conseil la proposition du tarif de la part communale de la redevance Assainissement pour l'année à venir. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré fixe le prix du m³ d'eau assainie à 0,92 € H.T. à compter du 1^{er} août 2016.

Approbation du Document Unique

Il appartient à l'autorité territoriale de réduire voire supprimer les risques afin d'assurer la sécurité des agents et de protéger leur intégrité physique. L'autorité territoriale doit prendre les mesures appropriées et les mettre en œuvre conformément aux principes généraux de prévention énumérés par le Code du travail. Compte tenu des activités exercées, l'autorité territoriale doit ainsi évaluer les risques professionnels, consigner les résultats dans un Document Unique et mettre en œuvre des actions de prévention.

L'avis favorable du CHSCT du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret a été rendu en date du 3 février 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le document unique ainsi que les axes prioritaires proposés afin de permettre la mise en œuvre de plan d'actions, et approuve le plan d'action 2016-2017.

Projet de modification des intercommunalités

Un arrêté préfectoral portant projet de périmètre de fusion de la Communauté de Communes « le Cœur de Pithiverais », de la Communauté de Communes de Beauce et du Gatinais et de la Communauté de Communes du Plateau Beauceron a été établi dernièrement.

La Commune doit se prononcer sous 75 jours à compter de la date de notification sur le projet d'arrêté de périmètre. A défaut d'avis dans ce délai, l'avis de la Commune sera réputé favorable,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de CHILLEURS AUX BOIS, à l'unanimité, donne un avis FAVORABLE, à la fusion des Communautés de Communes « le Cœur de Pithiverais », de la Communauté de Communes de Beauce et du Gatinais dont elle est membre, et de la Communauté de Communes du Plateau Beauceron, telle que figurant dans l'arrêté préfectoral de projet de périmètre et autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Projet d'enfouissement des réseaux électriques (Années 2017-2018)

Monsieur le Maire informe le Conseil que la SICAP sollicite la Commune pour valider la programmation des travaux de dissimulation des réseaux électriques, rue du Vivier, rue des Granges, rue du 13 août et rue des Violettes.

Monsieur le Maire présente les devis proposés par la SICAP dont le montant total des travaux s'élève à 132 456 € HT. La convention proposée précise que la SICAP prendrait à sa charge 70 % du coût de ces travaux, 30 % serait à la charge de la Commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de cette opportunité pour prévoir la réalisation de ces travaux sur les exercices 2017 et 2018, accepte de prendre à sa charge conformément au protocole, 30 % du coût des travaux, soit 39 737 € HT et prévoit d'inscrire les crédits nécessaires aux Budgets 2017 et 2018, à l'opération 133.

Dénomination de nouvelles rues (Rue des Merisiers et Rue du Grand Clos)

Monsieur le Maire présente au Conseil les plans d'aménagement du secteur des Tirelles. Deux nouvelles rues doivent être créées auxquelles il faut trouver une dénomination. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, retient les noms suivants :

- Rue des Merisiers (rue reliant la route de Neuville à la rue du Vivier).
Cette rue des Merisiers reprend une partie de la rue du Grand Orme qui de ce fait est débaptisée sur une longueur d'environ 300 m. La rue du Grand Orme conserve sa dénomination dans sa partie Sud-Ouest déjà bâtie, sur une longueur d'environ 130 mètres.
- Rue du Grand Clos (nouvelle voie reliant la rue des Tirelles à la rue des Merisiers).

La rue des Merisiers sera intégrée dans le tableau de la voirie communale, la longueur de la rue du Grand Orme sera modifiée sur ce même tableau.

La rue du Grand Clos sera considérée comme voie privée jusqu'à sa rétrocession par l'aménageur à la Commune.

Résidence du Bourg - Proposition de création de logements sociaux

Monsieur le Maire présente au Conseil la demande de Logemloiret proposant de faire édifier 7 logements locatifs dans la résidence du Bourg et sollicitant le principe de garantie d'emprunt à hauteur de 50 % du financement.

Considérant le nombre de logements sociaux déjà existants sur la Commune, que deux terrains ont déjà fait l'objet de demandes de permis de construire des maisons individuelles et qu'il paraît de ce fait difficile de les entourer de sept logements sociaux, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, refuse la mise en place de nouveaux logements sociaux sur la Commune et précise que la garantie d'emprunt est compétence de la Communauté de Communes et que la Commune n'a pas à se prononcer sur ce point.

Convention de redynamisation du bureau de poste de CHILLEURS AUX BOIS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la Poste envisage de fermer son agence de CHILLEURS AUX BOIS. Des alternatives ont été proposées par la Poste, soit une Agence Postale gérée par la Collectivité, soit un Relais Poste chez un commerçant.

Un collectif d'usagers s'est alors constitué pour lutter contre le projet de fermeture du bureau de la Poste qui constitue un recul des services publics en milieu rural.

Des délibérations s'opposant à ce projet ont été rédigées par les conseils municipaux de différentes Communes proches de CHILLEURS. Ce service public de proximité constitue un élément essentiel de vitalité de notre territoire et un vecteur de cohésion sociale.

Suite à une réunion organisée avec Monsieur Jean-Pierre SUEUR, Sénateur du Loiret, la Poste propose une convention de redynamisation de l'activité du bureau de CHILLEURS.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte la convention de redynamisation proposée par la Poste afin de parvenir à maintenir ce bureau de poste et charge Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints, à signer ladite convention.

Mise en place d'une tarification pour la capture d'un animal errant à compter du 1^{er} juillet 2016.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'instituer une tarification à compter du 1^{er} juillet 2016, pour la capture d'un animal errant sur la voie publique. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte cette proposition, et fixe les tarifs comme suit :

- Frais de prise en charge par animal : 50 €
- Frais de garde par jour et par animal : 20 €
- Frais de transport au refuge par animal : 30 €

Mise en place de nouveaux horaires de fonctionnement de l'éclairage Public

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'il a été décidé lors du vote du budget 2016 de réduire les horaires de fonctionnement de l'éclairage public sur l'ensemble de la Commune. Cette mesure vise d'une part à réduire les coûts de fonctionnement du réseau d'éclairage public qui représente actuellement un gaspillage énergétique important, et d'autre part de respecter notre environnement.

En effet, les conséquences de l'excès d'éclairage artificiel ne se résument pas à la privation de l'observation du ciel étoilé. Elles sont aussi une source de perturbations pour les écosystèmes (modification du système proie-prédateur, perturbation des cycles de reproduction, perturbation des migrations...) et de la santé humaine. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité le principe de limiter les plages horaires d'éclairage public sur notre Commune dans des conditions qui seront fixées par arrêté municipal.

Affaires diverses

- La cérémonie du 18 juin, la kermesse et la Foire aux Chiens sont annulées à cause des fortes précipitations qui ont affecté notre secteur.
- La commission Animation se réunira le 30 juin pour préparer le 14 juillet.
- La remise des dictionnaires aux enfants de CM2 aura lieu le mercredi 29 juin à 9 heures.
- Un projet d'installation d'antenne FREE sera présenté au prochain conseil
- Départ à la retraite de 2 agents : une cérémonie de départ aura lieu le mercredi 6 juillet à 18 h 30
- Des mécontentements sur le comportement de certains agents lors de la pause repas sont évoqués lors du Conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 00.

M. LEGRAND Gérard, Maire	M. BOUDIN Jean-Claude, 1 ^{er} adjoint	M. TARRON Bernard, 2 ^{ème} adjoint	Mme MATHURIN Nathalie, 3 ^{ème} adjoint ABSENTE	M. COLMAN Philippe, 4 ^{ème} adjoint	Mme DENIAU Evelyne, 5 ^{ème} adjoint
M. LABRUNE Philippe ABSENT	M. GOUEFFON Vincent ABSENT	Mme LOISEAU Christine ABSENTE	Mme BARBIER Cathy	M. THAUREAUX DE LEVARE Philippe ABSENT	

Mme DEGUIL Catherine	Mme PROSSER Isabelle	Mme LORENTZ Caroline	M. DELARUE Mickaël ABSENT	Mme BURGOT Christelle ABSENTE
Mme LE GOVIC Karine	M. BOUDIN Sébastien			